



## 1. REGLES

- a. Les régates seront régies par les Règles de Courses pour Voiliers (RCV).
- b. En cas de conflit entre les langues, le texte anglais prévaut.

## 2. CHANGEMENTS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- a. Toute modification aux instructions de courses sera affichée avant 9h00 la journée qu'elle prendra effet, sauf si la modification concerne une modification à l'horaire des courses lequel changement sera affichée au plus tard à 20h00 la journée précédant sa mise en application.

## 3. CODE DE CONDUITE

- a. [DP] Les compétiteurs et leurs accompagnateurs devront se conformer aux demandes raisonnables des officiers de course.

## 4. SIGNAUX ÉMIS DU RIVAGE

- a. Tout signal émis du rivage sera fait à partir du mât du club hôte et sur le Tableau d’Affichage Officiel.
- b. Lorsque le pavillon AP est hissé, à partir de la rive, «1 minute» est remplacé «au minimum trente (30) minutes» dans les signaux de course «Aperçu».

## 5. PAVILLONS DE CLASSE

- a. Le pavillon de classe est un drapeau blanc.

## 6. PARCOURS

- a. Le parcours sera annoncé à la rencontre des compétiteurs le matin même.

## 7. MARQUES

- a. Les marques utilisées seront des bouées fixes SLVYRA.

## 8. LE DÉPART

- a. La ligne de départ sera délimitée par un drapeau orange sur le bateau signaleur du côté tribord de la ligne et le côté parcours de la marque de départ située à bâbord.
- b. Un bateau qui ne prend pas le départ dans un délai de 10 minutes suivant son signal de départ se verra attribuer un score DNS. Ceci change RCV A5.1 et A5.2.

## 9. L'ARRIVÉE

- a. La ligne d'arrivée sera établie entre un mât arborant un pavillon bleu du côté bâbord de la ligne, et le côté parcours du côté tribord de la marque d'arrivée.

## 10. SCORING

- a. The Scoring of each boat will be established by using its finishing time corrected by its Time on Time SLVYRA handicap.

## 11. HEARING REQUESTS

- a. The protest time limit is 15h00 the day of the race.
- b. Hearing request forms are available at [https://www.racingrulesofsailing.org/protests/new?event\\_id=4659](https://www.racingrulesofsailing.org/protests/new?event_id=4659). Also accessible from Official Notice Board.
- c. Notices will be posted no later than noon the following day of a race to inform competitors of hearings in which they are parties or named as witnesses. Hearings will be held in the protest room, located at Pointe-Claire Yacht Club.
- d. RRS 62.2(a) and 66.2(a) do not apply.

